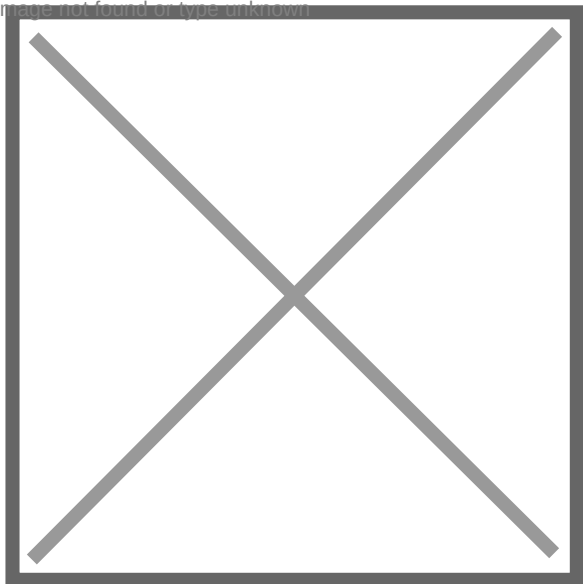


Image not found or type unknown



Proposition de recrutement

Par **zeloufi**, le **16/01/2012** à **11:05**

Bonjour,rnrnJe suis un étudiant étranger et j'ai eu en Octobre 2011 une PROPOSITION DE RECRUTEMENT (Décret n° 77-369 du 29 mars 1977), pour commencer une thèse le **15 Novembre 2011** à l'ENSICAEN, mais suivant à un problème de financement, le directeur de laboratoire m'a **confirmé par mail** que ce problème a été résolu et que le début de thèse a été reporté au **Janvier 2012**.rnMais jusqu'à maintenant (**16 janvier 2012**) la direction de l'ENSICAEN n'a toujours pas donné l'accord de mon recrutement.rnrnPour cela je veux savoir mes droits et si je peux demander des indemnités en cas de refus de mon recrutement, sachant que je me suis installé à Caen depuis Octobre, et que j'ai reçu par mail plusieurs fausses promesses de la part du laboratoire ??

Par **Nico37**, le **02/02/2012** à **23:09**

Aucune possibilité d'être indemnisé si vous n'avez pas signé de contrat...